

Saint-Georges Club

Relais de Culture et Amitié

Siège social : 132 cours Genêt-Le Pinier -17100 SAINTES



CONCOURS de la NOUVELLE

RÈGLEMENT - 7 articles -

ARTICLE 1. Le concours de la Nouvelle du Saint- Georges Club (Association Loi 1901) est ouvert à toute personne écrivant en français. Les mineurs doivent présenter une autorisation des parents . **L'I.A. ne peut être candidate!**

ARTICLE 2. L'oeuvre présentée devra répondre aux critères d'une **nouvelle**, sera originale, inédite, et comportera un titre.

Texte paginé, impression recto seulement, police noire Arial ou Times New Roman, taille 12, limité à 6000 signes ENC (espaces non compris), nombre à noter sur le bulletin d'inscription.

Envoyé en 2 exemplaires.

Le bulletin d'inscription doit être demandé à l'adresse saintgeorgesclubsaintes17@gmail.com

Les frais d'inscription sont de 7 euros par texte envoyé, à régler par chèque à l'ordre de l'Association du Saint- Georges Club ou par virement bancaire, (RIB à nous demander).

Envoi postal : Concours de la nouvelle, Relais du Bois Saint-Georges, 132 Cours Genêt, Le Pinier, 17100 SAINTES
Avant le 31 janvier 2027.

Envoi par mail : saintgeorgesclubsaintes17@gmail.com, qui est aussi l'adresse de contact pour toute question. Avant le 31 janvier 2027.

Les textes ne seront pas restitués.

Tout lauréat sera hors concours l'année qui suivra .

ARTICLE 3. Le jury qui procède à plusieurs lectures sera souverain, son président aura voix prépondérante en cas d'égalité.

ARTICLE 4. Les prix seront remis au Relais du Bois Saint-Georges à l'occasion de la Saint-Georges, fin avril 2027. Les lauréats seront avisés personnellement, leurs noms publiés sur le site du Saint-Georges Club.

ARTICLE 5. Le jury décerne 3 prix et un prix gastronomie.

Le lauréat du premier prix devra être présent à la remise des prix.

-1er Prix offert par le Relais du Bois Saint-Georges , d'une valeur de 480 euros, à dépenser au Relais, au choix du lauréat .

-2ème et 3ème Prix: 120 euros et 80 euros en choix de livres (envoi compris) à la librairie Peiro Caillaud de Saintes.

-Prix spécial gastronomie d'une valeur de 260 euros, offert par le Relais du Bois Saint-Georges, au candidat qui aura apporté une note gourmande à son récit. Somme à dépenser au Relais du Bois Saint-Georges, au choix du lauréat.

ARTICLE 5 bis Le lauréat du premier prix, présent à la remise des prix, est invité au repas qui suit la cérémonie. Ses accompagnants bénéficieront du tarif réservé aux adhérents du Club Saint-Georges.

ARTICLE 6. L'association se réserve le droit d'annuler le concours si le nombre de participants est inférieur à 10. Le non respect du règlement entraine l'élimination du candidat .